Envoyé en préfecture le 17/10/2026
Reçu en préfecture le 17/10/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20261017-20260807-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 09 octobre 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, BIENVENU Cellia, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, GALODE Alexandra, MORAND Véronique, LABBÉ Pierrick,

ABSENTS EXCUSÉS : GENTRIC-PÉDRONO Noëla (pouvoir à Catherine CASTELLO), TERTRAIS Fabien (pouvoir à HOURMAND Sylvie).

Arrivée de M LABBE Pierrick à partir du point 3

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire. M DUVIC Vincent est élu secrétaire de séance.

CONTRAT HORIZON VILLAGES INFINITY — D20260807

M. FEUTELAIS présente le contrat HORIZON VILLAGES INFINITY qui a pour objet la mise à disposition, sous la forme d'un abonnement annuel unique de logiciels définis ci-dessous, de leurs évolutions futures, et d'un accompagnement personnalisé avec un chargé de clientèle.
Le contrat, proposé pour 3 ans, peut comprendre :

LOGITHEQUE

Profitez d'une bibliothèque de plus de 20 applications Web que vous activez quand vous le souhaitez !

Finances	RH	Administrés
• Comptabilité • Préparation et simulation budgétaire • Gestion des biens • Emprunts • FCTVA • Stockage des pièces comptables • Joker Chorus Pro* • IXChange 2 TDT ou connecteur* • Connecteur PayFip • Pack démat Finances • Subventions versées et perçues • Pack transposition M57 • Gestion des marchés avancé	• Paie • Gestion des absences réglementaires déclaratives + rtt + congés + autres natures + gestion planning grilles horaires + CET • Démat des bulletins de paie (Espace Agent) • Démat des demandes de congés (Espace Agent) • Espace agent • Pack démat RH	• Elections • Etat civil • Population • Recensement • Formulaires administratifs • BetterStreet Starter • Multifacturation • Régie* • PanneauPocket • GRC 360 Essentiel • Pack demat Administrés

** Nombre de SIREN illimités* — ** 1 régie comprise*

Pour Beignon, les services et tarifs annuels sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 17/10/2026
Reçu en préfecture le 17/10/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20261017-20260807-DE

Pour Beignon, les services et tarifs annuels sont les suivants :

Descriptif		Qté	Prix unitaire	%	Coût maintenance
L746/0147	CT HV INFINITY - NVEAU MILLESIME	1,00			
L746/0150	HORIZON VILLAGES INFINITY	-1,00			
L746/0150	HORIZON VILLAGES INFINITY	1,00			
L746/0190	FORFAIT ANNUEL HV INFINITY 1000 à 1499	1,00	5 875,570		5 875,57
L746/0830	HV INFINITY - SUITE ENFANCE EXPERT	1,00	2 456,550		2 456,55
9999/7300	PARASCOL INFINITY	1,00			
9999/7310	PARASCOL MOBILE INFINITY	1,00			
9999/7320	MON ESPACE FAMILLE INFINITY	1,00			
9999/7330	MES FACTURES ON LINE INFINITY	1,00			
A762/0373	ABONNEMENT ENVIRONNEMENT METIER INFINITY H	1,00			
A762/0373	ABONNEMENT ENVIRONNEMENT METIER INFINITY H	3,00	60,440		181,32
A762/0389	REDEVANCE ACCES e-LEARNING PAR AN	1,00			
A562/1759	REDEVANCE PANNEAU POCKET PLUS	1,00	90,640		90,64
Soit un total H.T.					**8 604,08**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Autoriser le Maire à signer le contrat *Horizon Villages Infinity* avec la société JVS dans les conditions mentionnées ci-dessus, pour la période du 1er/01/2027 au 31/12/2029.
- Charger le Maire de procéder à toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN)

Le Secrétaire de séance,
Vincent DUVIC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr